

Séance du 21 Février 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	10
- votants	13
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	14/02/22

Délibération n°
CM21022022-6

OBJET

Convention de
travaux à
l'Escudeyrie

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Février à 20 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Etaient présents : CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, MAZET-LACOMBE Emeline, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FOUQUET Camille, FELIX Dimitri, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), REY Frédérique (pouvoir à Mr FARGUES),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de débroussaillage existe entre la Mairie de Planioles et les habitants de l'Escudeyrie depuis 2017.

Monsieur le Maire rappelle l'ancien tarif qui était de 35 € le kilomètre. Après avoir contacté Mr WAMBRE Samuel représentant les habitants de l'Escudeyrie pour les informer que la mairie allait revoir le tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de 50 € par passage (2 passages dans l'année)
- Autorise Mr le Maire à signer cette Convention.

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 21 Février 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 21 Février 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 21 février 2022
et publication ou
notification
du 21 février 2022

Le Maire,
Guy LACOUT.

